
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dénomination commercial: C 101
Code commercial: FR1000000012966
Fournisseur:

EUROPEROXYDES
23, Rue des Ardennes
75019 PARIS - FRANCE

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:
Numéro de téléphone +33-3 85 48 59 37
-

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sds@azelis.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

1% - 3% 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
INDEX: 603-096-00-8 CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6
Xi; R36

6.5% acides gras ramifiés en C6-19, sels de cobalt (2+)
INDEX : N.A CAS : 68409-81-4 EINECS : 270-066-5
Xn; R22 R38 R43

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Eau, CO2, Mousse, Poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

En cas de décomposition, des vapeurs contenant du COx peuvent être dégagées. Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles (consulter également le paragraphe 8):

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage (consulter également le paragraphe 13):

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Stockage:

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Stocker hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection individuelle:

Protection respiratoire:

Dégagement pe poussières: masque anti-poussières filtre P2

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Limite d'exposition des substances continues:

Aucune.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur:	Liquide de basse viscosité violet
Odeur:	Pratiquement inodore
pH:	6 - 7.5 (10 % en solution)
Point de fusion:	>300 °C
Point d'ébullition:	<-10 °C
Point éclair:	>100 °C
Point d'auto-inflammation:	>400°C
Propriétés explosives:	Dans les limites de 0.8 à 3.2% (volume)
Pression de vapeur:	<0.1 hPa à 20°C
Densité relative:	1.040 g/cm ³ à 20°C
Hydrosolubilité:	Insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter:

Acides forts, bases fortes, agents oxydants puissants, halogènes.

Dangers de décomposition:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

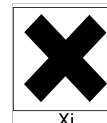
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport ADR/IMO/IATA.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification CEE et information d'étiquetage:



Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S Phrases:

S24 Éviter le contact avec la peau.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Réglementation nationale:

Directive 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et ses amendements.

Directive 1999/45/CE (Classification, , emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

Directive 2001/58/CE (Fiches de données de sécurité).

Directive 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travail contre le risque chimique).

Directive 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition occasionnelle).

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Les réglementations sont sujets à variation selon les lieux. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que les activités sont en concordance avec les lois nationales, régionaux ou locales.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Textes des phrases R du chapitre 2:

Text of R phrases referred to under heading 3:

R36 Irritant pour les yeux.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Le Regulation EC 1907/2006 é applicables.